



Listen to this article

QUESTION : (1911) Si un frère possédait les qualifications requises pour être choisi comme ancien, conformément aux indications du Nouveau Testament, sans qu'il ait été baptisé, estimez-vous que ce serait une raison ou une cause suffisante pour ne pas choisir ce frère comme ancien ?

REPONSE : Oui ! Non pas que nous pensions comme nos amis baptistes que le baptême d'eau est essentiel, non pas que nous pensions qu'il ait plus de signification

qu'un symbole, mais le frère qui n'a pas encore été capable de comprendre un symbole aussi simple que le baptême, doit être aveugle sur ce point-là, et s'il est aveugle sur ce sujet, sur combien d'autres ne le sera-t-il pas davantage ? J'attendrais jusqu'à ce qu'il comprenne cela avant de lui accorder le privilège d'enseigner les autres qui, peut-être, ont déjà compris plus que lui. Que l'on nous comprenne bien, nous ne faisons pas du tout du baptême d'eau une épreuve nécessaire pour acquérir le titre de frère, et tel frère qui n'a pas été immergé sera le bienvenu, nous en sommes convaincus, à la table du Seigneur, ou comme frère dans le Seigneur dans toute l'acception du mot. C'est une chose de le reconnaître comme frère dans le Seigneur, comme faisant partie entièrement du corps, et c'est une autre chose de le reconnaître comme compétent pour enseigner. Mon opinion est que celui qui est compétent pour enseigner doit avoir déjà compris un des points les plus simples du Nouveau Testament. Le Seigneur et les apôtres pratiquèrent tous l'immersion dans l'eau pour symboliser l'immersion réelle - la consécration.

-242-